

L'UNION MEDICALE DU CANADA

Propriétaire et Administrateur: - - Dr A. LAMARCHE.

Rédacteur-en-chef: Dr H. E. DESROSIERS.

Secrétaire de la Rédaction: - - - Dr M. T. BRENNAN.

MONTREAL, JUILLET 1892.

BULLETIN.

L'assemblée triennale du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec.

L'assemblée triennale du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec a eu lieu le 13 juillet, à Montréal, dans les salles de l'Université Laval, sous la présidence de M. le Dr J. J. Ross, président du Collège. Nombre de membres y assistaient, parmi lesquels nous avons remarqué les Drs D. Marsil, J. B. Gibson, R. Craik, E. P. Lachapelle, J. L. Leprohon, F. W. Campbell, secrétaire pour Montréal, A. G. Belleau, secrétaire pour Québec, L. Larac, régi-traire, A. Dagenais, trésorier, J. W. Mount, E. C. P. Chèvrefils, L. J. A. Simard, C. E. Lemieux, sr., H. A. Mignault, J. H. L. St. Germain, J. E. Turcot, A. T. Brosseau, Thos. Larue, J. M. Bearsoil, A. A. Foucher, D. Plante, E. A. Poitevin, Ls. B. Durocher, J. Lippé, J. A. Desjardins, D. A. Hart, M. T. Brennan, A. R. Marsolais, Angus C. MacDonnell, J. I. Desroches, J. A. S. Brunelle, C. S. Parke, P. Laberge.

Après la lecture et l'adoption de divers rapports, et contrairement à ce qui s'est passé il y a trois ans, lors de l'assemblée triennale de 1889, le Collège s'est beaucoup occupé, cette fois-ci, des intérêts généraux et particuliers de la profession.

Tout d'abord est venue la question du *bill médical*. Nos lecteurs savent déjà que ce projet de loi, préparé par le Bureau provincial de médecine, et adopté, avec quelques amendements, par la Chambre d'assemblée, a échoué au Conseil législatif, celui-ci en ayant retranché la clause relative à la création d'un bureau central d'examineurs pour l'admission à la pratique. Or, comme cette clause constituait précisément le point principal des amendements, la Chambre d'assemblée n'a plus voulu du *bill* ainsi tronqué, et l'a remis à six mois.